PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 août 2026, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Olivier Tremblay	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lucie Marcotte	siège 4
Mathieu Pelletier	siège 5
Guillaume Gagné	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2026-08-138

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

1. Ouverture de la séance ;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
4. Période de questions réservée au public ;
5. Comités;
5.1 CDSM :
5.2 Loisirs ;
5.3 OBNL Patrimoine;
5.4 Âge d'or;
6. Correspondance;
6.1 Générale;
6.2 Adhésion et cotisation;
6.3 Demande d'appui;
6.4 Demande de don;
7. Administration;
7.1 Suivi direction générale;
7.1.1 Colloque sécurité civile;
8. Voirie;
8.1 Appels d'offres ;
8.1.1 Sel à déglacer ;

8.1.2 Sable;

8.1.3 Pelle ;

9. Sécurité publique;

10. Urbanisme;

11. Avis de motion;

12. Dépôt du projet de règlement;

13. Adoption de règlement;

14. Trésorerie;

14.1 Comptes payés ;

14.2 Comptes à payer ;

15. Divers ;

16. Points du maire;

17. Points des conseillers;

18. Période de questions du public ;

19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Remis à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'est abordée.

5. COMITÉ

5.1 CDSM;

5.2 Loisirs;

5.3 OBNL Patrimoine;

5.4 Âge d'or;

6. CORRESPONDANCE

6.1 Générale;

6.2 Adhésion et cotisation;

6.3 Demande d'appui;

6.4 Demande de don;

7. ADMINISTRATION

7.1 Suivi direction générale;

8. VOIRIE

8.1 Appel d'offres;

8.1.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à quatre entreprises pour l'achat de sel à déglacer ;

ATTENDU QUE trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Somavrac à 117,33 $ TM plus la livraison, Sel Frigon Inc. à 108.50 $ TM et Sel Warwick inc. à 106.50 $ TM. ;

Résolution 2026-08-140

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité achètera environ 150 tonnes métriques de sel, conformément à la demande de prix, à 106.50 $ la tonne métrique plus les taxes applicables à Sel Warwick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.1.2 Sable pour le MTQ

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour le contrat avec le ministère des Transport du Québec ;

ATTENDU QU' deux (2) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable pour le contrat du MTQ;

Résolution 2025-08-141

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1500 tonnes à 8.00 $ la tonne métrique plus les taxes applicables de *Gérard Labranche et fils* pour le contrat avec le ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.1.3 Sable pour la Municipalité

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo ;

Résolution 2025-08-142

Il est proposé par le conseiller René Madore et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 800 tonnes métriques à 9.40 $ la tonne sans les taxes applicables de *H.M. Lambert* pour les besoins de la Municipalité pendant l'hiver ;

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.2 Location de pelle;

ATTENDU QUE les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable ;

Résolution 2025-08-143

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité loue une pelle pour le sable à Monsieur Daniel Lévesque pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le ministère des Transports du Québec et pour le sable de la municipalité au montant de 100 $ l'heure sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Colloque sécurité civile;

ATTENDU QUE Le colloque annuel de la sécurité civile aura lieu du 27 au 29 octobre 2025 au Centre des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE l'inscription au Colloque est pour un montant de 535.00$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les déjeuners et le souper du 27 octobre 2025 ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2025-08-146

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Fontaine,

DE payer les frais d'inscription de 535.00 $ taxes incluses à la greffière trésorière adjointe, incluant les dîners avec les ateliers d'informations, la formation, le cocktail dînatoire, et l'ensemble des activités du Colloque sur la sécurité civile qui se déroulera du 27 au 29 octobre prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage selon le tarif établi, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la greffière-trésorière adjointe sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. URBANISME
11. AVIS DE MOTION
12. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
13. ADOPTION DE RÈGLEMENT
14. TRÉSORERIE

14.1 Comptes payés;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 026.55 $ payés depuis le 14 juillet 2025;

Résolution 2025-08-147

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 026.55 $ payés depuis le 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14.2 Comptes à payer;

14.2.1 Les carrières Dominique

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une Biciborne;

ATTENDU QUE du ciment était nécessaire pour l'installation;

Résolution 2025-08-149

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller René Madore,

DE payer la facture numéro 417451 au montant de 790.26 $ plus les taxes applicables pour le ciment à l'entreprise les carrières Dominique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14.2.2 Pascal Fontaine

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Fontaine fait partie de l'organisation du Tournoi à Ti-Père;

ATTENDU QU' il a fait des achats nécessaires à l'évènement;

Résolution 2025-08-151

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De rembourser les factures présentées par Monsieur Fontaine au montant total de 260.94$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2.3 Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant maximum de 200 $ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU QU' un montant de 250 $ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2025-08-152

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Beloin,

D'accepter le remboursement d'un montant de 200$ des factures au montant total de 435.85$ à Madame Jessica Phaneuf pour l'achat de couches lavables.

De remettre un montant de 250 $ à madame Jessica Phaneuf pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15. DIVERS
16. POINTS DU MAIRE
17. POINTS DES CONSEILLERS
18. PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

_____	_____
Benoit Roy, Maire	Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière